

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 15 AVRIL 2008

Nombre de membres afférents au CM : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil huit, et le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 avril 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, PETIT Lionel, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : néant

---

## **1. RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE ET DESIGNATION COMPLEMENTAIRE DE DELEGUES**

La désignation des délégués dans les organismes extérieurs s'est faite en séance du 14 mars 2008. Une erreur de rédaction ayant été commise, il y a lieu, pour le S.E.B.V.F., de lire KLEIN Christine en lieu et place de KLEIN Eliane.

Par ailleurs, la désignation des membres proposés aux Services Fiscaux pour siéger à la commission communale des impôts directs doit obligatoirement comporter le nom d'un propriétaire de bois ou forêts, du fait que le ban comporte une superficie boisée de plus de 100 hectares :

Sont désignés : M. ARUS Alexandre, titulaire, M. PETITJEAN Paul, suppléant

Les commissaires domiciliés hors de la commune doivent obligatoirement acquitter l'une des taxes locales. Après vérification de la matrice, le suppléant Mme. BOUR Antoinette, qui ne remplit pas cette condition, est remplacé par M. MATHIEU Hubert, domicilié à Condé-Northen, annexe Loutremange.

Le Maire-délégué étant, à l'instar du Maire, membre de droit non compris dans les délégués à désigner, il est ajouté à la liste des titulaires la candidature de M. ROULAND Richard.

Un candidat est également proposé à la Communauté de Communes du Pays Boulageois pour siéger au Syndicat Mixte à Vocation Touristique en la personne de Mme. KLEIN Christine, titulaire, M. ROGOVITZ Franck, suppléant.

Enfin, M. ROGOVITZ Franck est désigné pour siéger au Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

## **2. TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une simulation de l'évolution du taux des trois taxes locales pour l'année 2008 :

Taxe d'Habitation :	2007 : 8,30 %	2008 : 8,55 %	évolution + 3,01 %
Taxe Foncière Bâti :	2007 : 8,15 %	2008 : 8,39%	évolution + 2,95 %
Taxe Foncière non Bâti :	2007 : 39,97 %	2008 : 41,15 %	évolution + 2,98 %

Le produit attendu s'établira à 76 325 €, sachant que le recouvrement de la taxe professionnelle est désormais du ressort de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

La proposition d'augmentation est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2008 :

<i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i>		<i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i>	
Charges Générales	46 950	Produit des Services	8 730
Charges de Personnel	32 850	Impôts et taxes	96 050
Autres charges de gestion courantes	112 300	Dotations et Participations	92 831
Charges Financières	13 767	Autres produits de gestion courante	18 000
Charges exceptionnelles	600	Produits exceptionnels	1 030
Dépenses Imprévues	0		
<b>Total dépenses</b>	<b>206 467 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>216 641 €</b>
Virement à la section Investissement	10 174		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>216 641 €</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>216 641 €</b>

<i>Dépenses d'INVESTISSEMENT</i>		<i>Recettes d'INVESTISSEMENT</i>	
Remboursement Emprunt et assimilés	124 715	Compensation TVA et TLE	22 512
Opérations d'équipement affectées	154 000	Subventions diverses	108 586
Opérations non affectées	13 000	Emprunt et assimilé	2 148
Dépenses Imprévues	797	Affectation N - 1	74 164
Déficit investissement N-1	0	Excédent investissement N - 1	74 928
		Virement de la section Fonctionnement	10 174
Ecritures d'ordre	130 597	Ecritures d'ordre	130 597
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>423 109 €</b>	<b>Total recettes d'Investissement</b>	<b>423 109 €</b>

Le programme d'investissement 2008 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- l'achèvement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols
- la construction du chemin piéton menant vers le groupe scolaire

Compte tenu de ces investissements et du délai de versement des subventions, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 110 000 €.

### 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

a) subventions scolaires :

- à raison de 15 € par écolier domicilié dans la commune, fréquentant le R.P.P.N., en vue de sorties scolaires, soit pour 56 élèves, 840 € (versement à l'O.C.C.E.) ;
- 167,29 € en faveur de la Bibliothèque Scolaire (B.C.D.), selon décompte basé sur le nombre d'enfants et la population des villages.

b) autres subventions :

- 38 € aux deux associations suivantes : le Souvenir Français / le Bleuet de France

L'adhésion au C.A.U.E. pour 75 € est décidée pour 2008, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans le domaine de la restructuration du bâtiment scolaire.

## **5. CREATION D'UN SENTIER PIETON – DEVOLUTION DES MARCHES – SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

Un appel d'offres a été lancé le 4 mars 2008 par voie de presse dans le cadre d'une procédure adaptée, en vue de la construction d'un sentier piéton reliant la mairie et le groupe scolaire. A la date limite du 26 mars, 10 entreprises avaient fait parvenir leurs propositions, dont certaines pour plusieurs lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mars pour l'ouverture des plis. L'Office National des Forêts, maître d'œuvre, s'est chargé de procéder aux vérifications d'usage.

Les conclusions qui apparaissent après étude sont les suivantes :

- lot n° 1 - voirie : L'Entreprise VIALOR à Boulay est actuellement chargée par le syndicat d'assainissement de réaliser l'extension des réseaux sur cette zone. Son offre, de surcroît moins-disante, est retenue pour un montant avec variante bordures de 42 169,10 € H.T.
- lots n° 2 et 3 – fourniture éclairage public / électricité : Aucun fournisseur n'a présenté de proposition pour le seul lot n° 2 ; toutes les entreprises soumissionnaires pour ce lot proposent également leurs services pour le lot n° 3. L'Entreprise SOGER TP fait une proposition intéressante pour la fourniture mais se trouve écartée pour n'avoir pas respecté le niveau d'équipement demandé ; cette entreprise est de surcroît mal placée sur le cumul des 2 lots, à raison de 18 960,00 € H.T. L'Entreprise BAYER à Volmerange-lès-Boulay est retenue pour 17 460,00 € H.T.
- lot n° 4 – végétalisation : Une seule entreprise a retourné le dossier, à savoir D.H.R. à Moulins-lès-Metz, retenue pour 5 620,90 € H.T., montant nettement inférieur à l'estimation du maître d'œuvre (9 088,50 €).

Le Conseil Municipal est informé de ces diverses attributions dans le cadre de la délégation de passation des marchés sans formalités préalables accordée au Maire.

L'assemblée délibérante charge le Maire de comparaître à la signature de l'acte de vente d'un terrain d'emprise de 21,87 ares, suite à arpentage définitif, par devant Maître SCHNEIDER, Notaire à Courcelles-Chaussy, en aboutissement de la promesse de vente acceptée en séance du 10 octobre 2006. La vente sera donc conclue au prix de 7 700 €. L'indemnité d'éviction, prévue à 500 €, passera à 550 €.

Monsieur Lionel PETIT, exploitant de cette parcelle, et Monsieur Claude SCHOUMACHER, pour lien de parenté, n'ont pas pris part aux délibérations du précédent alinéa.

## **6. CARTE SCOLAIRE**

Madame Eliane KLEIN communique à l'assemblée les renseignements en matière de carte scolaire, relatifs à la rentrée de septembre 2008, qui viennent d'être communiqués par l'Inspection Académique.

L'ouverture du nouveau groupe s'opérera par fusion des structures. Il en résultera l'ouverture de 4 classes élémentaires et de 2 classes maternelles, l'ouverture conditionnelle d'une troisième classe restant tributaire du comptage effectué à la rentrée.

L'assemblée délibérante prend note de ces dispositions, sans observation.

Madame KLEIN fait également part des discussions qui se sont tenues avec les Services du Conseil Général de la Moselle, relatives au transport. La suppression du transport à la pause médiane étant confirmée, le rythme scolaire sera revu au travers d'une réduction de cette pause de 11 heures 30 à 13 heures ; les cours cesseront à 16 heures. Le transport devrait être assuré depuis Vaudoncourt et le lotissement de Varize au moyen d'un circuit spécifique, le matin, après dépose des écoliers des villages voisins au groupe scolaire, et le soir, dès la sortie.

## **7. C.U.M.A. DU MILLENIUM**

L'adhésion à la C.U.M.A. du Millénium a été décidée en séance du 26 mars 2002. Des parts sociales ont été acquises en vue de contribuer à l'acquisition de matériel de débroussaillage et de balayage susceptibles d'intervenir périodiquement sur le domaine communal.

Un règlement intérieur a été édicté le 7 avril 2004 par le Président de cette coopérative, aux termes duquel résultait pour chaque adhérent un engagement irrévocable de cinq années. Les engagements oraux pris à la base par les fondateurs de la C.U.M.A. mettaient en exergue un coût résiduel nul après acquisition des parts correspondant à chaque type de matériel.

Dans la pratique, l'exécution des prestations s'est révélée assez onéreuse, compte tenu de la contribution aux dépenses d'entretien des matériels et de carburant. Si la prestation de balayage est jugée satisfaisante et compétitive, le Conseil Municipal décide de maintenir l'engagement de 30 heures de débroussaillage pour 2008, mais charge par ailleurs le Maire de consulter les tarifs d'autres entreprises.

## **8. DIVERS**

En sa séance du 20 février dernier, le Conseil Municipal avait accepté la candidature d'un stagiaire en formation au Lycée Agricole de Coucelles-Chaussy. L'opportunité d'une deuxième candidature s'est présentée depuis lors. Au vu des nombreuses tâches valorisantes et adaptées à l'attente de ces personnes à effectuer en période printanière, notamment dans le domaine des espaces verts, l'assemblée décide d'accueillir ce stagiaire supplémentaire et délègue le Maire pour la signature de la convention fixant les modalités du partenariat. En fonction de la qualité de la mission, le Conseil Municipal envisage le versement d'une rémunération pour ces services, dont la détermination sera faite en prochaine séance, en fonction de l'appréciation portée sur les stagiaires.

Compte tenu de l'abandon programmé de la délégation de gestion, l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public a informé la commune du coût des matériels à l'usage du périscolaire restant à amortir, à savoir 2 501,87 €, subventions déduites. Une partie de ce matériel sera repris par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied ; la commune reprendra le réfrigérateur, le chauffe-eau et les deux tableaux d'affichage.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place d'une limitation de vitesse à 70 km par heure sur la R.D. 19 c, aux abords du nouveau groupe scolaire. Le Département de la Moselle ne s'est en revanche pas montré favorable à la mise en œuvre d'une telle restriction sur la R.D. 103 m, entre Varize et Vaudoncourt, jugeant que la reprise de vitesse sur ce court tronçon n'était pas avérée.

Monsieur Maurice ROHR fait part de son souhait de voir rappeler le caractère non potable de l'eau s'écoulant du lavoir. Une affiche sera prochainement apposée à cet effet.

Par ailleurs, est évoquée l'hypothèse de reprise de la gestion du court de tennis par le Foyer de Varize-Vaudoncourt. Le Conseil Municipal y est favorable et charge le Maire de conclure avec le Président de cette association une convention précisant les modalités d'entretien et de surveillance des lieux.

Monsieur Franck ROGOVITZ souligne par ailleurs qu'il y aurait lieu de mener une réflexion sur la tarification actuellement applicable au Foyer pour la location de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures 20.

Fait et délibéré à VARIZE le 15 avril 2008.  
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER